

# Plus de 38 millions de dollars de fonds accélérés de la FEMA soutiennent le rétablissement d'Hélène en Caroline du Nord

---

Release Date: Octobre 17, 2024

**RALEIGH, Caroline du Nord** - Trois semaines seulement après la tempête tropicale Hélène en Caroline du Nord, la FEMA a approuvé plus de 38 millions de dollars de subventions d'aide publique accélérées pour l'enlèvement des débris dans le comté de Buncombe.

Ces projets ont remboursé 34 millions de dollars au comté de Buncombe et 3,95 millions de dollars à la ville de Biltmore Forest pour les coûts d'enlèvement des débris après la tempête.

La FEMA a déjà fourni plus de 100 millions de dollars d'aide aux ménages, mais nous soutenons également les communautés de Caroline du Nord dans leur réponse et leur rétablissement après cette tempête historique, a déclaré Thomas J. McCool, responsable fédéral de la coordination des opérations de secours en Caroline du Nord. Ce financement accéléré n'est qu'un début ; nous serons là aussi longtemps qu'il le faudra, pleinement engagés dans le processus de reconstruction à travers l'État.

La réception d'un financement fédéral accéléré pour le rétablissement après une catastrophe aux communautés touchées et directement aux survivants de la catastrophe continue d'être une priorité de l'État et du gouvernement fédéral alors que nous passons de la phase de réponse à cette catastrophe à la phase de rétablissement, a déclaré Will Ray, directeur de la gestion des urgences de Caroline du Nord.

Les projets accélérés sont financés à hauteur de 50 % des coûts admissibles engagés pour l'enlèvement des débris et les mesures de protection d'urgence mises en œuvre dans les 45 premiers jours suivant une catastrophe. Le président



**FEMA**

Page 1 of 2

Biden a autorisé l'augmentation de la part des coûts fédéraux de 75 % à 100 % pour les 180 premiers jours de la période d'incident. La FEMA a payé 100 % des coûts admissibles pour ces deux projets.

Le Programme d'Aide Publique de la FEMA accorde des subventions aux gouvernements des États, des tribus et des collectivités locales, ainsi qu'à certaines organisations privées à but non lucratif, notamment les lieux de culte, afin que les communautés puissent réagir rapidement et se remettre des catastrophes ou des situations d'urgence majeures. Ces fonds financent l'enlèvement des débris, les coûts des mesures de protection d'urgence et la restauration des installations publiques, aidant ainsi les survivants de la catastrophe à reprendre la vie dans leurs communautés.



**FEMA**

Page 2 of 2